

	Centre Hospitalier Universitaire de Reims	Version B	
	CHARTRE D'INCITATION A LA DECLARATION DES EVENEMENTS INDESIRABLES DANS LE CADRE DES ACTIVITES DE FORMATION	Page :	1/1

Madame, Monsieur,

La qualité des prestations des formations est une priorité.
Son optimisation nécessite l'implication partagée des professionnels et des stagiaires/apprenants et passe par la déclaration et l'analyse systémique des événements indésirables afin d'apporter les mesures correctives lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Il est donc de la responsabilité de chacun de déclarer, spontanément et sans délai, tout événement indésirable (incident, accident, non-conformité, dysfonctionnement...).

La démarche de prévention repose sur l'engagement de chacun.

Dans ce cadre, des comités de retour d'expérience sont mis en œuvre pour analyser les événements au plus près du terrain.

Pour favoriser la mise en œuvre de cette politique de déclaration et renforcer la confiance entre les professionnels et les stagiaires/apprenants, **l'institution s'engage à :**

- **ne pas entamer de procédure disciplinaire à l'encontre d'une personne qui aura spontanément et sans délai, révélé un dysfonctionnement dans lequel il est impliqué, et dont l'établissement n'aurait pas eu connaissance autrement.** Toutefois, ce principe ne peut s'appliquer en cas de manquement délibéré ou répété aux règles de sécurité.
- **promouvoir, en cas d'un événement indésirable grave, une attitude éthique et respectueuse à l'égard des patients et leurs proches dans le plus grand respect de leurs droits ; à l'égard des personnels et des équipes concernés, par un accompagnement professionnel non culpabilisant et si besoin un soutien psychologique et juridique.**

Chacun, quelque que soit sa fonction dans l'établissement, doit s'impliquer dans cette logique qui contribue à notre recherche permanente du plus haut niveau de sécurité de nos activités.

Mr FISCHER Laurent

Directeur délégué du Pôle USNP



Mme COURROUX Sandrine

Responsable du département
formation et développement des
compétences



Mme JOLY Caroline

Coordonnatrice Adjointe de l'IRF

